



## Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du mardi 28 juin 2016

Monsieur Directeur Académique

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD

Le 30 mai 2013, deux organisations représentatives des personnels du 1<sup>er</sup> degré, le Sgen-Cfdt et le SE-Unsa signaient un protocole sur des mesures catégorielles concernant les agents de l'Éducation Nationale.

Ce protocole actait le rapprochement des niveaux de rémunération et des perspectives de carrière des différents corps d'enseignants et de CPE. Il actait la création d'une indemnité au bénéfice des enseignants du 1<sup>er</sup> degré visant à reconnaître les missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves. Il stipulait la nécessité de la convergence des taux de promotion à la hors-classe des corps cités ci-dessus.

Le SE-Unsa est fier d'avoir, par sa signature, permis aux collègues, dès la rentrée prochaine de voir cette nécessaire convergence se concrétiser pour l'ISAE qui atteint le niveau de l'ISOE du 2<sup>nd</sup> degré, 1200€ annuels.

Le ratio de hors-classe progresse également. Il sera passé de 2% en 2012 à 5% pour cette rentrée 2016. Avec une prochaine augmentation de 0,5% par an, soit bientôt 7%, l'accès à la hors-classe sera désormais la norme dans les fins de carrière des PE. Le PPCR dont les discussions en multilatérale ont commencées le 31 mai devrait donner un autre coup de pouce aux rémunérations.

On peut toujours observer la partie vide du verre, même quand il se remplit... Ce n'est pas notre façon de voir les choses.

Au SE-Unsa, nous assumons notre signature. Signer des accords qui améliorent les conditions pécuniaires des collègues est une évidence.

Pour autant, la lutte n'est pas finie, loin de là. Il faut maintenant que les oubliés de l'ISAE – et je ne les citerai pas tous ici – voient également leur rémunération s'élever à hauteur de ces 100€ mensuels. Au risque sinon de voir des pans entiers des missions dévolues à certains de nos collègues – missions essentielles – désertées car peu attractives financièrement.

Concernant cette CAPD... Nous vous remercions de la tenue de celle-ci. Cela nous a permis de nous réunir une première fois en groupe de travail et d'éclaircir un certain nombre de situations dont de nombreux TRS. Par contre nous sommes toujours très étonnés de ne pas voir apparaître des postes tels que la Décharge de direction de l'école Blaise Pascal et les postes de Charrin, Champvert, Varennes-Vauzelles, maître E de Guérigny et de nombreux services. Nous développerons ce sujet lors de cette instance et nous vous demanderons qu'ils soient attribués. Il nous a manqué de nombreux éléments de compréhension pour réellement exercer correctement notre rôle de délégué du personnel.

La mobilité des personnels est très anxiogène dans notre département et le CHSCT a été saisi par nombreux collègues dans des situations très difficiles à vivre au quotidien. De plus, au SE UNSA nous ne sommes pas adeptes d'un **barème carcan** mais nous ne comprenons pas bien que des collègues avec 29 points puissent obtenir des INEAT EXEAT et pas ceux avec 431 et 422 points !

Nous étions en Assemblée Générale samedi matin, et des adhérents nous ont sollicités sur 2 points qui seront nos demandes dès la rentrée prochaine :

- Sur quel temps sont réalisés les réunions conseil cycle 3 et liaison école / collège ! Les 108 heures débordent ! Nous demandons un ordre de mission pour chaque réunion et un remboursement des frais de déplacement avec un roulement sur les lieux d'organisation.
- Les fiches navette Ecole – Famille sont-elles toujours obligatoires ou ne pourrions-nous pas alléger la procédure suite aux dernières recommandations sur la personnalisation des parcours dont le maintien qui devient réduit? Ces 10.000 feuilles, détruisant de nombreuses forêts, sont-elles toujours obligatoire ? Ne pouvons-nous pas alléger cette procédure

Monsieur le Directeur Académique, nous vous remercions de l'écoute que vous avez pu porter à nos sollicitations tout au long de l'année. Nous tenons à remercier vos services pour la qualité des documents préparés.

Nous remercions notre collègue Elisabeth SAUGE pour ses actions au sein de notre délégation SE UNSA et nous lui souhaitons une excellente retraite.

**Les commissaires paritaires du SE-Unsa de la Nièvre :**

Elisabeth SAUGE, Céline COGNET, Patricia SIMEON, Cécile LANOUE, Marilyne GAYTE et Eric GUYOT.